



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME
Subvention 2026 relative au fonctionnement de l'association FRANCE VICTIMES

FRANCE VICTIMES 21 a pour mission d'accueillir, d'écouter, de proposer un soutien psychologique, d'informer et d'orienter les victimes d'infractions.

L'association propose :

- une écoute attentive pour analyser les difficultés rencontrées ;
- une information claire sur les droits et la manière de les faire valoir (fonctionnement de l'institution judiciaire, procédures, indemnisations...) ;
- un accompagnement dans les démarches (dépôt de plainte, préparation à l'audience, constitution de dossier en vue d'une expertise...) ;
- un soutien psychologique et moral ;
- une orientation vers les professionnels compétents (avocats, huissiers, compagnies d'assurance, associations spécialisées, services sociaux).

Des permanences sont proposées dans différents lieux, dont la Maison des associations, l'Espace André Gervais et le Bureau d'Aide aux Victimes au sein du Tribunal Judiciaire à Dijon et la Maison de la Justice et du Droit à Chenôve.

En 2025, l'équipe de 4 juristes, 1 psychologue, 1 travailleur social et les bénévoles ont accompagné 1 647 personnes (+ 20,4 % par rapport à 2024) dont 596 victimes pour violences conjugales (44 % des victimes reçues). On dénombre 76 % de femmes et 24 % d'hommes.

4775 entretiens ont été conduits (+39,4 % par rapport à 2024) dont 70 % pour l'écoute et le soutien, 13 % l'accompagnement juridique, 11 % pour un soutien psychologique et 6 % l'accompagnement social.

Le travailleur social accompagne les victimes afin de faciliter l'accès aux services sociaux des différentes collectivités territoriales et des partenaires. Une orientation peut être proposée vers un psychiatre ou des associations comme la Maison des Adolescents et des Parents, Accueil Recherche Écoute Adolescents (AREA), Solidarité Femmes 21.

Depuis septembre 2025, deux nouvelles permanences ont été installées, la première au sein de l'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger (UAPED), la seconde à la Maison des Femmes. Une juriste assure la permanence dans chacun de ces lieux à raison d'une demi-journée par semaine.

En 2025, France Victimes a sollicité le dispositif « pack nouveau départ » qui vise à accompagner les victimes de violences conjugales en vue d'une prise en charge rapide, individualisée et coordonnée entre les différents professionnels susceptibles d'agir dans ce cadre.

Dijon Métropole apporte un soutien financier à FRANCE VICTIMES 21 depuis 2007 au regard du cadre intercommunal de son intervention dans le domaine de l'accès aux droits.

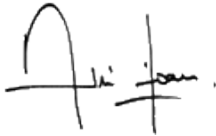
Il est proposé que Dijon Métropole maintienne, pour l'année 2026, le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 4 000 € à FRANCE VICTIMES 21 ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 38	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

